

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 novembre 2019 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- M. Yvan Duval, conseiller
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE: Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES :

- Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Demande de financement Clinique médicale ;
 - b. Paniers de Noël ;
 - c. Décorations des Fêtes aux abris postaux et Hôtel de ville ;
 - d. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
8. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
9. Dossier 888, chemin Thomas-Maher ;
10. Avis de motion, présentation du budget 2020 ;
11. Autres sujets ;
12. Période de questions
13. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en laissant le point 14 « Autres sujets » ouvert.

CA-120-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019.

CA-121-2019 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019 est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2019 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2019 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2019.

CA-122-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'octobre 2019 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de novembre 2019.

CA-123-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers mentionne aux membres du conseil que pour le mois d'octobre 2019, 20 permis et certificats ont été émis pour un montant total de 647 700 \$, pour un total de 4 000 975 \$.

M. Michel Ross remet son rapport d'activités depuis son arrivée le 28 octobre dernier et explique ses interventions.

CA-124-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Demande de financement de la Clinique Médicale

Après discussion entre les membres du Conseil, il est convenu de ne pas contribuer au financement de la Clinique médicale pour cette année.

b) Paniers de Noël

Mme Viviers présente aux membres du Conseil une demande d'aide financière du Comité d'Orientation et Dépannage pour la préparation des Paniers de Noël pour les familles moins bien nanties de la région.

CA-125-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil octroie un montant de 600 \$ au Comité d'orientation et de Dépannage pour la distribution des Paniers de Noël.

ADOPTÉ

c) Décorations des Fêtes aux abris postaux et Hôtel de Ville

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une copie du contrat de location de Multi-Vrac Écono pour les décorations des Fêtes aux abris postaux et à l'Hôtel de Ville au montant de 2 598,44 \$.

CA-126-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à Multi-Vrac Écono de fournir et installer les décorations des Fêtes aux abris postaux et à l'Hôtel de Ville et de voir à les retirer après le 15 janvier 2019 suivant le contrat de location au montant de 2 598,44 \$.

ADOPTÉ

d) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Mme Viviers remet à chacun des membres un document de déclaration des intérêts pécuniaires à compléter, signer et lui remettre au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le 16 décembre 2019.

8. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

M. Jacques Tessier explique le budget et le détail des quotes-parts transmis par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

CA-127-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2020.

ADOPTÉ

9.- Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.- Avis de motion, présentation du budget 2020

CA-128-2019 AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Clément Gignac qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2020.

14.- Autres sujets

Aucun autre sujet n'a été discuté.

15.- Période de questions

Programmation finale TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CA 129-2019 IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GIGNAC ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

-
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019;
 - Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à assumer tous les coûts supplémentaires pour lesdits travaux estimés à environ 600 000 \$ auquel montant il faudra ajouter les frais d'ingénierie et les taxes;
 - QUE Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

18.- Levée de la séance

La séance est levée à 21h00.

CA-130-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h00.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière